

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
TREVIEN - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_022_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Julien CARIVENC.

Présents : Monsieur Julien CARIVENC, Madame Christel CASTE, Monsieur Raymond ANDRES, Madame Annie CALMELS, Madame Pascale CASSELEUX, Monsieur Alain DAVID, Monsieur Peter MCMASTER, Monsieur Philippe GAYRARD

Représentés : Monsieur Christophe CLAUS représenté par Madame Pascale CASSELEUX, Madame Roseline CRESTE représentée par Monsieur Raymond ANDRES, Madame Aurélie LACOSTE représentée par Monsieur Alain DAVID

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Raymond ANDRES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : GESTION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime (CRPM) notamment l'article L211-27,

Considérant les pouvoirs de police du maire,

Considérant la nécessité de développer une politique de gestion raisonnée et éthique des chats errants sur la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, décide, d'approuver d'allouer pour l'année 2026, la somme de 500€, pour financer la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants au sens de l'article L211627 du CRPM, sur son territoire.

Une convention tripartite avec des associations agréées sera étudiée et présentée au conseil municipal ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Julien CARIVENC
Président de séance

Monsieur Raymond ANDRES
Secrétaire de séance

